

UN PARTENARIAT AU PROFIT DU TERRITOIRE

Les Francas, La Ligue de l'enseignement et le PETR - UCCSA vous proposent de participer à des temps d'échanges et des formations complémentaires tout au long de l'année, ainsi qu'un suivi individualisé durant le cursus BAFA (livret d'évaluation) et l'écriture du bilan de formation (BAFD)...

Aides financières :

- N'hésitez pas à contacter :
votre Commune de résidence,
votre Communauté de Communes ou
votre Communauté d'Agglomération ;
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la
Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS) et la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale (DDCS) de votre
département peuvent attribuer des aides.

POUR TOUTE INFORMATION,
CONTACTEZ :

Romain DE ZITTER

Chargé de mission Enfance - Jeunesse

03 23 71 68 60

enfance.jeunesse@uccsa.fr



PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SUD DE L'AINES

Ferme du ru Chailly
02650 FOSSOY

<https://www.facebook.com/ej.petr.uccsa>

Vous souhaitez devenir

Animateur

BAFA

Directeur

BAFD

?



Conception et réalisation : Rémy SALAÜN | PETR - UCCSA Crédits photo : PETR - UCCSA, Freepik. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



santé
famille
retraite
services



QU'EST-CE-QUE LE BAFA?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés « colo/centres de vacances » et « accueils de loisirs »).

Les conditions d'entrée en formation :

- Avoir 17 ans au 1^{er} jour de la formation générale ;
- Ne pas faire l'objet d'une incapacité pénale (L. 133-6 du CASF).



L'ORGANISATION DU BAFA

1. Une session de formation générale qui vous permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum) ;

2. Un stage pratique qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;

3. Une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter et d'analyser vos acquis et vos besoins en formation.

VOUS HABITEZ DANS LE SUD DE L'AISNE?

Le PETR – UCCSA, organisme public territorial, organise plusieurs sessions de formation à la Ferme du Ru Chailly, à Fossoy.



BAFD Base

(demi-pension avec possibilité internat) :

du lundi 7 au vendredi 11 juin 2021
et du lundi 14 juin au vendredi 18 juin 2021

BAFA Base

(internat) :

du lundi 21 au lundi 28 juin 2021

BAFA Approfondissement

(internat) :

du lundi 1^{er} au samedi 6 novembre 2021

QU'EST-CE-QUE LE BAFD?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les conditions d'entrée en formation :



- Avoir 21 ans au 1^{er} jour de la formation générale ;
- Ne pas faire l'objet d'une incapacité pénale (L. 133-6 du CASF).
- Être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation (sous conditions)

L'ORGANISATION DU BAFD

1. Une session de formation générale qui vous permet d'acquérir les notions de base permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation (9 ou 10 jours) ;

2. Un stage pratique en tant que directeur ou d'adjoint de direction destiné à mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours) ;

3. Une session de perfectionnement qui vous permet de compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours) ;

4. Un second stage pratique en tant que directeur qui vous permet de perfectionner vos compétences (14 jours).